Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 01/2021

Reprise du CAD (chauffage à distance) par la SEFA (Société électrique des Forces de l'Aubonne)

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Madame Michèle Rufenacht, rapportrice, et de Messieurs Frédéric Oulevey, Président, Valentin Piaget, Amaury Annen et Pascal Capon, s'est réunie les 1^{er}, 8, 11 et 18 mars au foyer de la Salle polyvalente en présence de M. Alain Domenig, Syndic, pour statuer sur le préavis municipal No 01/2021 – Reprise du CAD (chauffage à distance) par la SEFA (Société électrique des Forces de l'Aubonne). Monsieur Lionel Moret était excusé aux séances des 8,11 et 18 mars.

L'analyse de ce préavis et les informations complémentaires apportées par M. Alain Domenig amènent la Commission aux commentaires suivants :

Bien que la Commission ne soit censée statuer que sur l'aspect financier du préavis, le sujet de celui-ci a généré une réflexion au sein de la Commission.

La Commission estime opportun une solution permettant de réduire le risque financier à l'exploitation du CAD et d'en professionnaliser la gestion. Elle trouve également intéressant de profiter de la synergie avec un acteur local dont l'actionnariat est maîtrisé par des collectivités publiques et qui a mandat d'être engagé dans les énergies renouvelables. D'une manière plus pragmatique la commission pense adéquat de ne pas attendre de frais importants sur l'installation et de prendre une telle décision aujourd'hui.

Par rapport aux décisions financières de ce préavis, la Commission propose d'autoriser la Municipalité de céder des infrastructures du CAD à la SEFA, tout en demandant des garanties d'approvisionnement en bois local à un prix qui permette de couvrir au minimum les frais d'exploitation ainsi que la garantie que le système de chauffage à plaquettes forestières ne soit pas remplacé au profit d'autres énergies.

La Commission est favorable à la création d'une société conjointe permettant un droit de regard et d'influence sur les orientations stratégiques de l'exploitation du CAD.

Elle est également favorable à la mise à disposition du fond bâti à la nouvelle Société ainsi qu'au remboursement des emprunts et à la mise en réserve du solde pour investissements futurs.

Suite à la vente du CAD et de la vente du terrain des Chamois, la Municipalité pourra effectuer les mouvements comptables présentés dans le tableau ci-dessous. La Commission rappelle que la vente du terrain des Chamois faisait partie du montage financier du projet CAD. Après plusieurs années de négociations liées à des oppositions au projet des Chamois, la vente du terrain des Chamois peut enfin se concrétiser. Comme prévu dès l'origine du projet de chauffage à distance, une partie du produit de cette vente sera intégré au remboursement du prêt court terme engagé sur le CAD.

Commune de Saint-George - Préavis no 01/2021 du 16.02.2021 - Reprise du chauffage à distance (CAD) par la SEFA

Mouvements de la trésorerie:

Offre ferme de la SEFA du 11 février 2021 2000 000,00 CHF

Remboursement du prêt CS -1 510 000,00 CHF

Achat actions de la nouvelle société CAD -50 000,00 CHF

440 000,00 CHF

Vente de du terrain Chamois 1 000 000,00 CHF

Remboursement du prêt court terme CS -800 000,00 CHF

200 000,00 CHF

Total augmentation trésorerie

640 000,00 CHF

Mouvements comptables:

Perte comptable suite à la vente:

CHF 2'654'293.74 - 2'000'000.-- 654 293,74 CHF

Gain comptable vente terrain 1 000 000,00 CHF

Gain comptable 345 706,26 CHF

Conclusions.

Le préavis a été étudié de manière approfondie. La Commission remercie Monsieur Alain Domenig, Syndic, pour ses explications et pour ses réponses aux très nombreuses questions soulevées.

La Commission propose au Conseil Communal :

- d'autoriser la Municipalité à céder l'ensemble des infrastructures du CAD à la SEFA-Société électrique des forces de l'Aubonne pour la somme de CHF : 2'000'000.-
- de participer à hauteur de 10 % à la nouvelle société ainsi créée conjointement avec la SEFA pour assurer l'exploitation du CAD et la commercialisation de l'énergie en achetant des actions pour CHF : 50'000 ;
- de participer étroitement avec la SEFA pour la sauvegarde des intérêts de son patrimoine forestier et l'apport d'énergie dans ses bâtiments et aux clients privés de celle-ci;
- de rester propriétaire du fond bâti soit, du local chaufferie et des silos à plaquettes forestières et de donner à la nouvelle société une servitude d'utilisation et d'accès :
- de rembourser les emprunts bancaires au 30 juin 2021 contractés pour la mise en œuvre du CAD :
- d'attribuer le solde au compte 9282.930 Réserve pour investissements et travaux futurs.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 01/2021 - Reprise du CAD (chauffage à distance) par la SEFA (Société électrique des Forces de l'Aubonne) tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président

Frédéric Oulevey

La Rapportrice

Michèle Rufenacht

Un membre

Pascal Capon

Un membre

Amaury Annen

Un membre

Valentin Piaget